

## ARGUMENTAIRE

# « Assurance chômage »

Le 23 décembre 2008, la CFDT signait seule avec le Medef, l'UPA et la CGPME, la convention d'assurance chômage qui prenait effet au 1<sup>er</sup> avril 2009. Les objectifs de la CFDT étaient que davantage de demandeurs d'emploi soient indemnisés, notamment les jeunes et les plus précaires, et que l'accès à l'indemnisation soit simplifié. Les autres organisations syndicales, sous des prétextes divers, ne s'étaient pas engagées...

Pourtant deux ans plus tard, plus personne ne conteste les acquis de la « convention 2009 ». Il est clair désormais pour tous que la convention 2009 a apporté des avancées concrètes pour de très nombreux demandeurs d'emploi.

Ces acquis, la CFDT entend bien les pérenniser. C'est ce qu'elle défendra lors de la renégociation de la convention d'assurance chômage qui s'ouvre en janvier 2011, puisque l'actuelle convention expirera le 31 mars 2011. Pérenniser et renforcer les droits à l'indemnisation d'un côté, peser davantage pour un accompagnement renforcé des chômeurs vers l'emploi de l'autre : voilà les objectifs que la CFDT poursuit dans cette négociation.

Forte des acquis de la convention 2009 et des enseignements de l'enquête qu'elle a menée auprès de 1 557 demandeurs d'emploi, la CFDT pèsera de tout son poids pour que les chômeurs soient au centre de la négociation.

### Un système aux acteurs multiples

Créé en 1958 par les partenaires sociaux, notre système d'assurance chômage prévoit la négociation d'une convention qui fixe les règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi, ainsi que la hauteur des cotisations salariales et patronales. Cette convention est renégociée tous les 2 à 3 ans, afin de coller au plus près de l'actualité sociale et de la conjoncture économique.

- **L'Etat** joue le rôle de garant en agréant la convention conclue, afin de la rendre applicable à tous.
- C'est ensuite à **l'Unedic**, organisme paritaire national, géré par les seuls partenaires sociaux, d'assurer la mise en œuvre de la convention.
- Du point de vue opérationnel, **Pôle Emploi** met en œuvre les missions du service public de l'emploi : versement des allocations pour le compte de l'Unedic, accompagnement et placement des demandeurs d'emploi.
- **D'autres acteurs, publics ou privés**, participent aussi au placement des chômeurs : maisons de l'emploi, missions locales, associations d'aide à l'insertion, Apec, agences d'intérim, ...

## DES ACQUIS INCONTESTABLES

Dix-huit mois après l'entrée en vigueur de la convention d'assurance chômage 2009, les chiffres publiés le 15 décembre 2010 par le bureau de l'Unedic valident l'engagement de la CFDT pour les deux mesures phare de la convention actuelle :

- l'ouverture des droits à indemnisation à 4 mois au lieu de 6,
- la filière unique d'indemnisation au lieu de quatre précédemment (avec des mesures spécifiques pour les plus de 50 ans).

**312 840, c'est le nombre de demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une indemnisation chômage du fait de l'ouverture des droits à 4 mois.** Ces personnes sont à 52 % des jeunes de moins de 30 ans en fin de contrat court ou précaire (contrat à durée déterminée ou d'intérim) et à 30 % des jeunes de moins de 25 ans.

“ **312 840, c'est le nombre de demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une indemnisation chômage du fait de l'ouverture des droits à 4 mois.** ”

A ces bénéficiaires, s'ajoutent **163 920 demandeurs d'emploi indemnisés entre 7 et 16 mois** et qui, du fait des filières précédentes, auraient eu une durée d'indemnisation inférieure.

C'est en tout **1,2 milliard d'euros supplémentaires** qui ont été versés par l'Unedic aux demandeurs d'emploi au titre de leur indemnisation.

## DES ENJEUX D'IMPORTANCE

Ces résultats sont d'autant plus importants que le contexte de crise économique persistante ne permet pas d'envisager à court terme la diminution du nombre des demandeurs d'emploi. Au contraire, le chômage de longue durée augmente de façon importante (+ 23 % sur cette dernière année).

C'est pourquoi **la CFDT ne peut envisager la remise en cause de la convention 2009.**

Le patronat a déjà indiqué son intention de ne pas modifier les fondamentaux de la convention 2009, même si en son sein certains trouvent élevé le coût supplémentaire qu'a dû supporter l'Unedic.

Les autres organisations syndicales ne semblent pas, pour l'heure, vouloir revenir sur les principes de la convention 2009, reconnaissant ainsi ses effets positifs.

# DES OBJECTIFS CLAIRS

Les demandeurs d'emploi attendent **une indemnisation juste** et **un accompagnement efficace** pour retrouver un emploi. C'est ce que montre l'enquête que les militants de la CFDT ont menée auprès de 1 557 d'entre eux entre novembre et décembre 2010 (voir les premiers résultats de l'enquête).

Les enseignements tirés de cette enquête ont conforté les objectifs de négociation que la CFDT s'est fixée pour la prochaine convention d'assurance chômage. Ils s'articulent autour de **4 grands axes**.

## 1. L'indemnisation

### • Maintenir les règles actuelles

- Ouverture des droits à l'indemnisation dès 4 mois,
- principe d'un jour indemnisé pour un jour travaillé,
- filière unique.

### • Obtenir l'instauration de droits rechargeables

Pour ne pas pénaliser les chômeurs qui retrouvent un emploi, les droits acquis à indemnisation, mais non consommés lors d'une première période de chômage, pourraient être récupérés lors d'une période de chômage ultérieure et cumulés avec les nouveaux droits acquis.

## 2. Les cotisations

### • Maintenir le niveau actuel des cotisations salariales et patronales

Pour mémoire, le taux des cotisations salariales est aujourd'hui de 2,4% ; celui des cotisations patronales de 4%.

### • Obtenir l'instauration d'une cotisation patronale dégressive

Pour lutter contre l'accumulation des contrats courts qui précarisent les salariés, la CFDT veut obtenir l'instauration d'une cotisation patronale dégressive en fonction de la durée dans l'emploi. Cela responsabiliserait davantage les entreprises face à la précarité.

Cette proposition est une alternative au principe du bonus-malus ou d'une taxation selon la nature des contrats de travail, peu efficace pour lutter contre le recours aux contrats courts car sanctionnant davantage les entreprises sous-traitantes que les grandes entreprises donneuses d'ordres.

**30 milliards d'euros, c'est le montant total des cotisations de l'assurance chômage gérées par l'Unedic.**

## 3. L'accompagnement

### Obtenir un accompagnement différencié des demandeurs d'emploi

La CFDT veut obtenir un accompagnement différencié des demandeurs d'emploi en fonction de leur degré d'éloignement par rapport à l'emploi.

La CFDT demande que Pôle Emploi adapte son offre de services aux besoins spécifiques de chaque demandeur d'emploi et lui propose un réel accompagnement personnalisé.

La CFDT veut obtenir une lettre paritaire annexée à la convention d'assurance chômage qui fixe des objectifs à Pôle Emploi en termes d'accompagnement (suivi des demandeurs d'emploi, évaluation, ...).

#### 4. L'articulation entre solidarité nationale et solidarité interprofessionnelle

L'indemnisation du chômage est assurée d'une part par l'assurance chômage et d'autre part par l'État sous forme d'allocations (Allocation spécifique de solidarité, RSA, Allocation équivalent retraite, ...).

La CFDT souhaite que ces dispositifs, décidés par des acteurs différents, soient mieux articulés.

- **Atténuer les pertes brutales de revenu** lorsque l'on passe d'un système à l'autre
- **Développer le cofinancement entre l'État et l'Unedic pour améliorer la couverture des publics insuffisamment ou pas pris en charge** (primo-entrants dans l'emploi, seniors, chômeurs en fin de droits)

**Pour les intermittents du spectacle**, la CFDT ne souhaite pas la remise en cause des annexes 8 et 10 de la convention. Ce n'est que si les droits des demandeurs d'emploi devaient être réduits qu'elle refuserait de préserver l'indemnisation des intermittents.

**Pour les travailleurs saisonniers**, la CFDT souhaite maintenir les règles actuelles.

---

#### Une négociation en parallèle à celle de la convention

##### **La convention de reclassement personnalisé (CRP)**

La CRP, dispositif proposé aux seuls licenciés économiques, créé par les partenaires sociaux et financé par l'Unedic, s'applique sur tout le territoire. Le demandeur d'emploi touche quasiment son ancien salaire net et bénéficie d'un accompagnement renforcé.

##### **Le contrat de transition professionnelle (CTP)**

Le CTP, dispositif d'État similaire, ne s'applique que dans 30 bassins d'emploi sinistrés. Il offre les mêmes garanties au licencié économique que la CRP.

La CRP prendra fin le 31 mars 2011, tout comme le CTP. Ces dispositifs ont permis d'expérimenter des formes d'accompagnement renforcé qui **méritent d'être transposées à d'autres publics**.

Le gouvernement propose de fusionner CRP et CTP. La CFDT n'y est pas opposée, mais il est hors de question de transférer la part de financement payée par l'État vers l'Unedic. Il est nécessaire de s'interroger en amont de cette fusion éventuelle : quels bénéficiaires ? quel type d'accompagnement met-on en place ? qui finance ? On pourrait ainsi envisager d'ouvrir l'accès de ce dispositif renforcé, né de la fusion entre CRP et CTP, à toute personne au terme d'une année de chômage qui ne relevait pas de ce dispositif au moment de son inscription comme demandeur d'emploi.

# LES PREMIERS RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE FLASH « DEMANDEURS D'EMPLOI »

Entre novembre et décembre 2010, les militants de la CFDT sont allés, partout en France<sup>1</sup>, à la rencontre des demandeurs d'emploi aux portes des agences de Pôle Emploi. Objectif, les écouter et recueillir ce qu'ils avaient à nous dire.

La grande majorité d'entre eux s'est prêtée facilement au questionnaire de l'enquête. Ainsi, 1 557 d'entre eux ont exprimé leurs attentes et leurs besoins.

## Des attentes fortes

- 1/ Le versement de l'indemnisation
- 2/ L'accompagnement vers l'emploi
- 3/ La formation
- 4/ La relation avec Pôle Emploi

### Demandeurs d'emploi indemnisés

- 61 % Le versement de mon allocation chômage
- 51 % Retrouver du travail dans mon métier
- 49 % Avoir toujours le même interlocuteur lors de mes visites
- 39 % M'orienter vers une formation
- 36 % Des explications sur mes droits
- 35 % Etre orienté vers les différentes personnes ou organismes pouvant m'aider
- 29 % Pouvoir changer de métier
- 20 % Accéder à des services gratuits
- 16 % Une « attestation » pour bénéficier d'autres aides

### Demandeurs d'emploi non indemnisés

- 52 % Retrouver du travail dans mon métier
- 45 % Avoir toujours le même interlocuteur lors de mes visites
- 44 % M'orienter vers une formation
- 37 % Des explications sur mes droits
- 37 % Etre orienté vers les différentes personnes ou organismes pouvant m'aider
- 30 % Le versement de mon allocation chômage
- 28 % Pouvoir changer de métier
- 23 % Accéder à des services gratuits
- 19 % Une « attestation » pour bénéficier d'autres aides

## Des réponses insuffisantes

### « Je ne connais pas mes droits »

#### 1/ Le versement de l'indemnisation

- 39 % J'ai su moins de 15 jours après mon inscription à Pôle Emploi que je recevrai une allocation chômage
- 32 % Je reçois une allocation, mais je n'ai pas compris toutes les explications de Pôle Emploi
- 25 % J'ai déjà connu un retard de plus de 3 jours du versement de mon indemnisation
- 22 % Mon allocation a été suspendue, sans que je comprenne pourquoi
- 17 % Mon employeur n'avait pas correctement rempli les déclarations

### « Je dois me débrouiller seul »

#### 2/ L'accompagnement vers l'emploi

*Sur qui comptez-vous pour retrouver du travail ?*

- 93 % Moi-même
- 35 % La presse, Internet
- 20 % Mon conseiller actuel
- 11 % En aucun cas sur Pôle Emploi

### « L'accompagnement m'apporte peu »

- 36 % Mon conseiller n'a jamais rien à me proposer
- 32 % Mon conseiller me fait des propositions qui ne correspondent pas à ma qualification ou mon projet
- 25 % Je ne rencontre pas suffisamment mon conseiller
- 20 % J'ai rencontré mon conseiller 4 mois après mon inscription, que de temps perdu !
- 11 % Mon conseiller m'a obtenu des aides financières liées à ma recherche d'emploi ou mon projet

### « Une formation oui, mais comment y arriver ? »

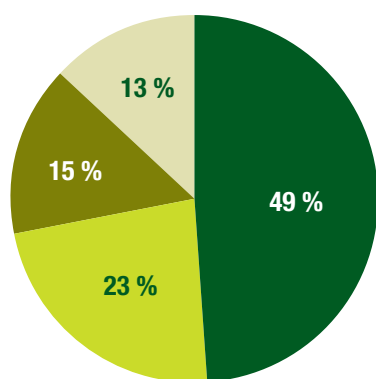
#### 3/ La formation

- 50 % Pour moi, un nouvel emploi nécessite une formation
- 25 % Je veux faire une formation, mais je n'arrive toujours pas à l'obtenir
- 16 % Je parle régulièrement de formation avec mon conseiller
- 5 % J'ai suivi une formation de moins d'un mois
- 18 % J'ai suivi une formation de plus d'un mois

1. Dans 10 régions françaises : Bretagne, Champagne-Ardennes, Franche-Comté, Ile-de-France, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Paca, Rhône-Alpes.

« Au quotidien,  
du bon et du moins bon... »

**1 demandeur d'emploi sur 2**  
considère que Pôle Emploi « prend  
du temps pour pas grand chose »



- Ça prend du temps pour pas grand chose, je dois me débrouiller seul
- C'est pénible et compliqué, mais parfois utile
- Très utile, mais vraiment difficile de s'y retrouver
- Indispensable, je me sens aidé correctement

#### 4/ La relation avec Pôle Emploi

*Que pensez-vous de Pôle Emploi ?*

- 49 % Ça prend du temps pour pas grand chose, je dois me débrouiller seul
- 23 % C'est pénible et compliqué, mais parfois utile
- 15 % Très utile, mais vraiment difficile de s'y retrouver
- 13 % Indispensable, je me sens aidé correctement

*Quelles relations entretenez-vous avec votre conseiller ?*

- 57 % Je peux lui expliquer mes difficultés au calme et de manière confidentielle
- 34 % Je vois bien que mon conseiller n'a pas vraiment le temps de s'occuper de moi
- 24 % Je ne rencontre pas souvent le même conseiller, c'est un problème
- 15 % Ma relation avec mon conseiller est à distance (téléphone, mail, courrier)
- 14 % Il passe plus de temps avec son ordinateur qu'avec moi
- 5 % Je participe trop souvent à des entretiens en groupe

*Que diriez-vous de la qualité du service à Pôle Emploi ?*

- 43 % L'accueil à Pôle Emploi me donne satisfaction
- 35 % J'ai souvent répondu à des offres d'emploi déjà pourvues
- 31 % Les files d'attente sont interminables à Pôle Emploi
- 25 % Se rendre à Pôle Emploi, c'est loin ou long
- 24 % Les courriers que Pôle Emploi m'envoie ne sont pas clairs
- 19 % Ça me coûte cher de rester en contact avec Pôle Emploi
- 14 % Je suis parfois renvoyé sur un autre site de Pôle Emploi

**Nombreux sont ceux qui disent « je me débrouille seul ! ».**

**Les personnes les plus fragiles et les moins autonomes doivent bénéficier des appuis les plus forts de Pôle Emploi pour le retour (ou l'aller) vers l'emploi.**

**Pour la CFDT, la mission première de Pôle Emploi, c'est d'accompagner en priorité les personnes les plus en difficultés, éloignées de l'emploi et moins autonomes. Cela implique de redéfinir les missions et les objectifs de Pôle Emploi.**

#### Qui sont les demandeurs d'emploi rencontrés ? Les chiffres clés

51% hommes - 49% femmes.

40% moins de 30 ans - 41% de 31 à 49 ans - 19% plus de 50 ans.

31% ouvriers - 49% employés - 10% techniciens - 10% cadres.

45% non indemnisés - 55% indemnisés qui reçoivent une allocation : 23% de 4 à 6 mois, 18% de 6 à 12 mois, 40% de 12 à 24 mois, 19% de 24 à 36 mois.

Les motifs d'inscription à Pôle Emploi : 37% fin de CDD - 23% licenciement - 13% fin d'intérim - 8% rupture conventionnelle - 6% démission - 6% reprendre une activité après une longue interruption - 4% demande de RSA - 3% en poste et souhaitant changer d'emploi.